



Panier de repas non payer

Par Abdel82

Bonjour je travaille pour une société de transport nous horaires de travail. On commence à 10h30 mais on sais pas a quelle heure on fini en d'autre terme jusqu'à ce qu'on a livrer tout le chargement mais il paye jamais ses heur supplémentaires. Et le paniers il ne le paye pas si on présente pas le ticket de repas en détail fourni par le commerçant et comme on a jamais le temps de prendre une pause ça veux dire qu'on ne mange pas la plupart du temps et donc pas de ticket repas et donc pas de remboursement . Je souhaite des conseils juridiques pour enclencher une procédure merci d'avance

Par vivi2501

Pour en savoir plus, faites la recherche suivante "la prime de panier dans le secteur du transport sur le site www.mes-allocs.fr" avant de saisir les prud'hommes

Par Prana67

Bonjour,

Concernant les heures sup, l'employeur doit bien entendu payer toutes les heures que vous effectuez.

Concernant le panier je vous suggère de vous rapprocher d'un syndicat ou de vos représentants du personnel si vous en avez. Je sais qu'il existe de nombreuses primes dans le transport notamment repas, repas de nuit, casse croute, etc... Il faut voir votre cas particulier, ce que dit votre contrat et ce que dit votre convention collective.